



Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne- Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique

- **Demandé par le Premier Ministre**
- **Approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD par procédure écrite**
- **Préparé par le groupe de travail Stratégies de développement durable**
- **La langue originale de cet avis est le néerlandais**

Sommaire

Lignes de force de l'avis p. 2

Contexte de l'avis p. 2

Evaluation du rapport d'avancement 2006 et recommandations pour le rapport 2007 p 4

- ***Un Programme national de Réforme dans un cadre de développement durable p.***
- ***Vers une utilisation durable de l'énergie et des ressources p***
- ***Une bonne gestion, élément essentiel pour le développement durable p***

Innovation dans un contexte de production et de consommation durables

- ***En général p 9***
- ***Eco-innovation p 9***
- ***Le Plan national d'Action pour les Technologies de l'Environnement p 11***

Annexes p 13



Lignes de force de l'avis

Le CFDD demande que le rapport d'avancement de la Belgique pour la stratégie de Lisbonne :

- Soit rédigé par un large éventail d'acteurs, qui représentent les trois dimensions de stratégie de Lisbonne – y compris l'environnement
- Réfère explicitement à et établit un lien avec les processus politiques en matière de développement durable dans notre pays (e.a. la stratégie nationale de développement durable)
- Contient un rapport sur les progrès concernant la stratégie nationale en faveur de la promotion de modes de production et de consommation durables
- Prête attention au « plan national d'action pour les achats publics verts » et/ou mentionne comment notre pays compte rattraper son retard dans le domaine des achats publics durables
- Indiquer les opportunités et les risques dans le domaine de la fiscalité environnementale en Belgique
- Prête attention aux possibilités qu'offre l'instrument d'une « évaluation des incidences des décisions sur le développement durable » (EIDDD) pour une intégration des objectifs économiques, sociaux et écologiques de la stratégie de Lisbonne
- Traite plus profondément de la politique d'innovation en Belgique
- Dans ce cadre, rapporte largement sur le Plan national d'Action pour les Technologies de l'Environnement (ETAP)
- Plaide pour une politique de coupole intégrée de l'éco-innovation en Belgique pour répondre aux défis sociétaux, et pour réaliser cela, annonce une Commission comprenant les autorités concernées et les acteurs sociétaux
- Prend en considération, aussi bien le côté "offre" (financement de la R & D et de mise sur le marché, etc.), que "demande" de produits et processus éco-innovateurs.

Contexte de l'avis

- [a] La Stratégie de Lisbonne, adoptée en mars 2000, a pour objectif de transformer l'Union Européenne d'ici 2010 en une économie de la connaissance compétitive et dynamique, capable d'une croissance économique accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, d'une plus grande cohésion sociale et d'une viabilité écologique. La stratégie a été revue en 2005, révision lors de laquelle des priorités et une nouvelle "gouvernance" ont été fixées. A cet égard, le Conseil Européen a approuvé 24 "lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi" (2005-2008)¹ qui non seulement concrétisent le programme communautaire de Lisbonne mais aussi l'approche nationale. En effet, les Etats membres doivent désormais transposer les lignes directrices en programmes nationaux de réforme (PNR) dans un délai de trois ans.
- [b] Le gouvernement fédéral et les gouvernements des Régions et des Communautés ont collaboré à l'élaboration du PNR belge, publié en novembre 2005². Les *parties prenantes* ont également été consultées lors de l'établissement du PNR: le CFDD a formulé à cet égard un avis en août 2005.³ En vertu de la nouvelle procédure de Lisbonne, les Etats

¹ Conseil Européen de Bruxelles 16 et 17 juin 2005, Conclusions de la Présidence, 10255/05 annexe II

² Publié sur le portail fédéral

http://www.belgium.be/eportal/ShowDoc/chancellery/imported_content/pdf/lissabon_strategie_NL.pdf?contentHome=entapp.BEA_personalization.eGovWebCacheDocumentManager.nl

³ Voir avis du CFDD 2005a07 "Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" "



membres publient un rapport annuel sur la mise en oeuvre de leur PNR. Cela s'est fait pour la première fois en automne 2006.⁴ Le CFDD a été invité à émettre un avis sur la rédaction du rapport d'avancement pour la Belgique.⁵

- [c] Fin 2007, les Etats membres publieront leur deuxième rapport d'avancement sur le PNR, bouclant ainsi le premier cycle de la nouvelle approche de Lisbonne.⁶ Le sommet européen de printemps de l'année écoulée a demandé aux Etats membres de s'intéresser dans leur rapport d'avancement à quatre domaines spécifiques: l'investissement dans la connaissance et l'innovation, le climat d'entreprise, la création d'emplois et la politique énergétique. En plus de ces points d'attention généraux, les Etats membres doivent également tenir compte de l'évaluation de leur PNR spécifique et de l'avancement de celle-ci par la Commission.⁷
- [d] Pour l'établissement du deuxième rapport d'avancement, le Premier Ministre a une nouvelle fois demandé l'avis du CFDD, par l'intermédiaire d'une lettre de la Chancellerie datée du 14 juin 2007. Dans son avis, le conseil rappelle tout d'abord quelques points d'attention dont il avait fait part dans ses précédents avis sur le PNR. Ensuite, le CFDD aborde plus en détail un des domaines spécifiques que le Conseil Européen a désignés comme étant prioritaires, à savoir l'investissement dans la connaissance et l'innovation, partant d'une perspective de développement durable. Le CFDD souligne qu'il a déjà traité un autre domaine prioritaire, en l'occurrence la politique énergétique, dans plusieurs avis, souvent en rapport avec la politique climatique⁸. Le conseil s'est récemment encore intéressé à l'aspect de la mobilité dans son avis sur le découplage.⁹ En ce qui concerne les thèmes spécifiquement socioéconomiques dans le PNR, le CFDD renvoie à l'avis du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail.¹⁰

Evaluation du rapport d'avancement 2006 et recommandations pour le rapport 2007

- [1] Le CFDD estime que la Stratégie de Lisbonne est d'une grande importance pour l'avenir de l'Union Européenne et de notre pays et que cette stratégie peut contribuer à l'évolution vers une économie de la connaissance dans laquelle le bien-être va de pair avec la qualité de la vie et la qualité environnementale. Pour réaliser cet objectif, l'approche de Lisbonne doit être clairement placée dans le cadre du développement durable. Lors de la révision de la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne notait à ce propos : « *Donner la priorité immédiate à la croissance et l'emploi va de pair avec une promotion des objectifs sociaux*

⁴ Conseil européen de Bruxelles, 23 et 24 mars 2006, Conclusions de la Présidence, 7775/06, § 15. Le rapport d'avancement pour la Belgique a été publié en octobre 2006: voir www.be2010.eu

⁵ Publié en juin 2006: "Avis relatif au rapport d'avancement sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique"

⁶ L'an prochain, un nouveau cycle triennal débutera sous la présidence slovène de l'UE, sur base d'une évaluation de la Commission et des lignes directrices intégrées révisées.

⁷ L'évaluation par la Commission du PNR des différents Etats membres se trouve sur http://ec.europa.eu/growthandjobs/annual-report-1206_en.htm

⁸ Voir e.a. CFDD 2007a02 "Avis sur le rapport provisoire de la Commission Energie 2030", 2005a08 "Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen", 2005a03 "Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012", 2004a10 "Avis sur la proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques", 2003a06 "Avis cadre sur les obstacles à la mise en oeuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret")"

⁹ CFDD 2007a09 du 22 juin 2007: "Avis sur le découplage entre la croissance et l'utilisation des ressources/la pression sur l'environnement en Belgique"

¹⁰ Ces conseils ont publié le 17 juillet dernier leur avis sur le PNR: CRB 2007-820 NAR 1616, voir <http://www.cnt-nar.be/ADVIES/advies-1616.pdf>



et environnementaux. La stratégie de Lisbonne est une composante essentielle de l'objectif global de développement durable fixé dans le Traité, à savoir améliorer la protection sociale et les conditions de vie de manière durable pour les générations actuelles et futures. »¹¹

- [2] Le CFDD estime cependant que le Programme national de Réforme et le rapport d'avancement 2006 de la Belgique tiennent trop peu compte des processus politiques en matière de développement durable (p.e. les plans fédéraux de Développement Durable, la Stratégie nationale de Développement Durable ou les initiatives entreprises par les Régions en la matière). Alors que dans ce contexte, on traite de sujets abordés également dans le PNR (vieillesse de la population, recherche et développement, mobilité, mondialisation, emploi, pauvreté, utilisation durable des ressources, protection de l'environnement, santé publique).
- [3] Le CFDD estime que les pouvoirs publics ratent ainsi une occasion d'aboutir à une politique plus intégrée. Le problème se pose d'ailleurs déjà au niveau européen. En théorie, la Stratégie de Lisbonne et la Stratégie Européenne de Développement Durable (EUSDS) sont des approches complémentaires¹², qui utilisent des instruments différents et des cadres temporels distincts¹³. Cette intention politique positive n'est toutefois plus une réalité politique dans l'UE, comme l'a constaté le CFDD dans ses deux avis sur la révision de la stratégie européenne de développement durable.¹⁴ Dans la pratique, le processus de Lisbonne et la SDD de l'UE fonctionnent trop souvent indépendamment l'un de l'autre, tant au niveau de la Commission qu'au niveau du Conseil: *« Trop peu d'attention est accordée aux synergies possibles entre les deux approches et il est rarement fait mention de zones de tension existantes et potentielles entre la stratégie européenne en faveur du développement durable et la stratégie de Lisbonne. Les choix et considérations politiques ("trade-offs") qui sont opérés sur ce plan sont souvent vagues et peu transparents »*.¹⁵

Un Programme national de Réforme dans un cadre de développement durable

- [4] Le CFDD demande par conséquent de consacrer plus d'attention dans le PNR aux processus politiques en matière de développement durable dans notre pays, tant au niveau fédéral que régional. Etant donné que le PNR est une initiative nationale, le développement du programme devra concorder à l'avenir avec celui de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Fin mai 2005, le CFDD a publié un avis sur le projet de texte-cadre relatif à une SNDD dans notre pays¹⁶, et il y précisait déjà que pour la stratégie de Lisbonne et les programmes nationaux de réforme, la SNDD *"doit constituer également un cadre politique, et les efforts de notre pays déployés pour la croissance économique*

¹¹ Rapport de printemps 2005 de la Commission : COM(2005)24 du 2/2/2005 : « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi - Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne » p 5

¹² Le Conseil européen de Bruxelles des 15 et 16 juin 2006 a stipulé que: *"la SDD de l'UE et la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi sont complémentaires. (...) Tandis que la SDD de l'UE forme le cadre général, la Stratégie de Lisbonne, qui s'est recentrée sur la croissance et l'emploi, fournit le moteur d'une économie plus dynamique. Ces deux stratégies reconnaissent que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux peuvent se renforcer mutuellement et elles devraient par conséquent évoluer de concert"* (conseil Doc 10117/06)

¹³ COM (2005)24 du 2/2/2005 "Communication au Conseil européen de Printemps: Collaborer à l'emploi et à la croissance – un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne", p 5

¹⁴ CFDD 2004a09 et CFDD 2006a06

¹⁵ CFDD 2006a06 du 5 mai 2006 § 3. Dans ses avis 2005a07 (§8) et 2004a09 (§16), le Conseil donnait quelques exemples de ces zones de tension: *"Dans le secteur des transports, par exemple, l'objectif d'une mobilité durable (Göteborg) pourrait être opposé à certains investissements planifiés dans le réseau routier européen (Lisbonne); dans celui de l'agriculture, l'accroissement de la compétitivité de notre agriculture à l'ouverture illimitée de nos marchés à des produits des pays du sud; dans l'industrie, la croissance des secteurs à haute intensité énergétique à une restriction des émissions de gaz à effet de serre."*

¹⁶ CFDD 2005a02



*doivent se situer dans un contexte de développement durable. L'objectif final est d'aboutir à une société qui soit performante tant au niveau économique que social et écologique, avec une économie 'éco-efficace'.*¹⁷

- [5] Pour atteindre cet objectif, une politique à long terme axée sur une production et une consommation durables est nécessaire, afin de découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et de la pression sur l'environnement.¹⁸ Dans ce contexte, le CFDD est d'avis que le PNR doit mentionner explicitement le découplage comme objectif stratégique, comme c'est par exemple le cas dans le deuxième plan fédéral de développement durable et dans le Pacte de Vilvoorde au niveau flamand¹⁹. Il y a lieu de souligner ici que les préoccupations "écologiques et sociales", telles que l'utilisation rationnelle de l'énergie et des matières premières ou la protection de l'environnement et la santé publique, peuvent constituer un stimulus, et non pas un frein, pour des objectifs "socio-économiques" comme la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'équilibre budgétaire.²⁰
- [6] Cette approche intégrée de préoccupations économiques, sociales et environnementales constitue en principe une partie de la stratégie de Lisbonne mais reste encore trop marginale dans la pratique politique. L'an dernier, un pas a été réalisé dans la bonne direction dans l'un des domaines prioritaires de Lisbonne, à savoir la politique énergétique: dans les propositions de la Commission et les conclusions du Conseil relatives à une politique énergétique européenne, on examine les objectifs de Lisbonne et de développement durables dans un même cadre politique. Le but est d'aboutir à une politique énergétique qui "*réalise les trois objectifs continuité d'approvisionnement, compétitivité et durabilité environnementale sous une forme équilibrée.*"²¹ Au niveau de la politique industrielle au sein de l'UE, on a assisté récemment à une telle vision intégrée, annonçant une "*politique industrielle durable*" ayant pour objectif de "*transformer des défis éventuels en opportunités pour l'industrie de l'UE, afin d'aboutir à une transition vers une économie pauvre en carbone et efficace au niveau des ressources.*"²²
- [7] Pareille intégration devrait constituer le point de départ dans les autres domaines de la stratégie de Lisbonne, tant dans l'approche communautaire que dans la transposition nationale de celle-ci. C'est cependant trop peu souvent le cas dans le PNR belge. Le programme et le rapport d'avancement relatif à ce dernier ne font que marginalement référence à l'utilisation durable des ressources et des synergies existant entre la protection

¹⁷ CFDD 2005a02 § 8

¹⁸ Le CFDD a publié deux avis sur une telle stratégie de découplage: CFDD 2006a01 "Avis sur la stratégie thématique 'ressources naturelles' de l'Union Européenne" et CFDD 2007a09 "Avis sur le découplage entre la croissance et l'utilisation des ressources/la pression sur l'environnement en Belgique".

¹⁹ Pacte de Vilvoorde objectif 17: "*En 2010, la Flandre fera partie des meilleures régions en matière d'éco-efficacité. La Flandre a réalisé une dissociation importante entre la croissance économique, d'une part, et l'impact environnemental, ainsi que la consommation d'énergie et de matières premières, d'autre part.*"

²⁰ Cf. le récent avis du CFDD 2007a07: "Evaluation de et recommandations pour la politique de développement durable du gouvernement fédéral" §14 et CFDD 2005a07 "Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" § 20

²¹ Conseil européen des 23/24 mars 2006, Conclusions de la présidence 7775/06 § 44. Egalement cité dans CFDD 2006a06 § 5. Voir ici aussi COM(2007)1 du 10 janvier 2007 "Une politique énergétique pour l'Europe": "http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/nl/com/2007/com2007_0001nl01.pdf

²² Voir COM(2007) 374 du 4 juillet 2007: "Examen à mi-parcours de la politique industrielle. Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union Européenne", entériné par la Réunion Informelle des ministres de la compétitivité (PME et Industrie) Lisbonne, 20 et 21 juillet 2007: http://www.eu2007.pt/NR/rdonlyres/242617DD-ECC4-4B20-A0CC-24BB95B793F0/0/Conclusoes_competitividade_EN.pdf,



de l'environnement et la croissance, et ne mentionnent que des points d'action généraux qui existent déjà sur ce plan.²³

Vers une utilisation durable de l'énergie et des ressources

- [8] Le PNR contient en effet essentiellement une énumération d'actions économiques, sociales et environnementales historiques dans les régions et au niveau fédéral. Bien que ces actions soient pertinentes et utiles, on en reste à un inventaire de mesures existantes. Il manque souvent une vision ambitieuse, proactive sur ce plan, avec une perspective à long terme et une traduction de celle-ci en chiffres à atteindre et en plan d'action de coordination. C'est ainsi que le PNR suivant doit indiquer comment répondre à l'objectif européen en matière de production d'énergie durable et d'efficacité énergétique.²⁴ Notre pays a un retard à attraper.²⁵, surtout pour ce qui concerne la production d'électricité à partir de sources d'énergie durable.,
- [9] Le CFDD demande d'aborder concrètement ce thème dans le prochain PNR et d'approfondir davantage le thème de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction et du logement, de l'industrie et du transport. Ici aussi il faut mentionner clairement comment notre pays appliquera les nouveaux objectifs européens (20% de consommation en moins d'ici 2020)²⁶. Ensuite, le conseil attend également du rapport d'avancement 2007 un rapport sur les progrès concernant la stratégie nationale en faveur de la promotion de modes de production et de consommation durables, annoncée dans le précédent rapport d'avancement et concernant le "plan national d'action pour les achats publics verts".²⁷ Le CFDD est d'avis qu'il s'agit d'initiatives utiles et demande que l'on prête suffisamment attention dans le rapport d'avancement au contenu et à la mise en œuvre de celui-ci.
- [10] C'est d'autant plus important qu'une politique en la matière est en cours d'élaboration au niveau européen. Ainsi, la nouvelle stratégie européenne de développement durable mentionne comme objectif que la moyenne de l'UE de "*marché public écologique*" doit correspondre à celle des états membres les plus performants aujourd'hui (2006).²⁸ Là aussi, un rattrapage sera nécessaire dans notre pays. Dans une recherche menée en 2006 à la demande de la Commission européenne, la Belgique trône à la dernière place en ce qui concerne l'augmentation des achats durables par les autorités. Dans moins de 10% des adjudications examinées, il était question de critères de durabilité (dans d'autres pays d'Europe, cela se situe entre 20 et largement 60%). Et ce alors que les dépenses publiques

²³ Cf. introduction piste 6 et 2.5. du PNR et du rapport d'avancement 2006. L'objectif d'une augmentation générale annuelle de 1% de l'efficacité énergétique a été décrit dans un avis du CFDD comme étant une valeur relative minimale: "*le CFDD estime qu'il est possible de définir des objectifs plus ambitieux, tout en respectant l'équilibre des trois piliers du développement durable et en tenant compte des potentiels des différents Etats membres.*" (CFDD 2004a10 – "*Avis sur la proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques*", §20)

²⁴ Voir conclusions de la Présidence – Conseil Européen des 8/9 mars 2007, annexe I : part de 20% de sources d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale d'ici 2020. Ce conseil a également fixé pour tous les Etats membres un objectif minimum contraignant de 10% de part de carburants bio dans la consommation totale en carburant des transports d'ici 2020:

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/93135.pdf

²⁵ Voir CFDD 2007a09 "Avis sur le découplage entre la croissance et l'utilisation des ressources/la pression sur l'environnement en Belgique », § 9

²⁶ Voir e.a. COM(2006)545 du 19 octobre 2006 "Plan d'action en faveur de l'efficacité énergétique – réaliser le potentiel" et Conclusions de la présidence – Conseil Européen des 8/9 mars 2007, annexe I

²⁷ Egalement appelé "Plan d'action national "marchés publics durables"". Ce plan a été conçu par un groupe de travail "Marchés publics durables" du Comité de Coordination Politique Environnementale Internationale (CCIM) et la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD, voir rapport 2006 de la CIDD. 2.1.3). Les adjudications publiques peuvent constituer un important stimulus pour une consommation et une production plus durables et contribuer à l'introduction sur le marché de produits innovateurs.

²⁸ Voir <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/06/st10/st10117.en06.pdf> , p 12



représentent dans notre pays 14% du produit intérieur brut, soit un montant total de 33 milliards d'euro. Ces moyens, s'ils sont engagés d'une manière adéquate, peuvent avoir un effet de levier sur l'économie, stimuler l'éco-innovation et mettre sur le marché des produits durables.

- [11] En ce qui concerne la consommation et la production durables, un plan d'action de l'UE a déjà été annoncé au cours du Sommet de Printemps de l'an dernier.²⁹ Dans ce contexte, la Commission organise actuellement une consultation publique "on Sustainable Consumption and Production and Sustainable Industrial Policy"³⁰. Dans notre pays, l'action 16 du deuxième plan fédéral de développement durable 2004-2008 renvoyait déjà à une stratégie nationale pour la production et la consommation de produits durables³¹, et l'associait entre autres à l'action 22 "Le juste prix", qui plaide pour une meilleure prise en compte des coûts économiques, environnementaux et sociaux externes dans le prix des produits.
- [12] L'instrument fiscal peut jouer ici un rôle dans certains domaines. Le PNR belge l'a déjà souligné dans le chapitre consacré à l'utilisation durable des ressources et synergies existant entre la protection de l'environnement et la croissance: les gouvernements consentent des efforts "en vue de moduler la fiscalité dans la perspective d'augmenter le taux d'intériorisation des frais externes".³² Le CFDD a déjà souligné auparavant que "la fiscalité est un instrument important dans un mélange d'instruments pour parvenir à un découplage, crucial pour le développement durable".³³
- [13] Toutefois, par rapport à d'autres Etats membres de l'UE, notre pays fait actuellement peu usage de la fiscalité environnementale³⁴. L'OCDE, notamment, demande dans son Environmental Policy Review 2007 que notre pays consacre davantage d'attention à cet instrument.³⁵ Le CFDD est d'avis que le Rapport d'avancement 2007 pourrait indiquer les opportunités et les risques dans le domaine de la fiscalité environnementale en Belgique. Le CFDD est disposé à participer à la réflexion sur la possibilité d'introduction d'une forme de fiscalité verte et sur les conditions annexes s'y rapportant.³⁶

Une bonne gestion, élément essentiel pour le développement durable

- [14] Au §3 du présent avis, le CFDD a déjà plaidé en faveur d'une politique intégrée, où l'approche de "Lisbonne" et celle du "développement durable" sont harmonisées. Le conseil a déjà souligné dans plusieurs avis que les études d'impacts ou *impact assessments* constituent un instrument important pour soupeser les aspects sociaux, économiques et

²⁹ Cf. Conseil européen de Bruxelles 23/24 mars 2006, Conclusions de la présidence § 76 et DG

Environnement de la Commission: http://ec.europa.eu/environment/eussd/escp_en.htm

³⁰ Voir

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1215&type=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>. Pour la consultation, voir note en bas de page 22

³¹ Dans § 31610, voir

<http://www.poddo.be/uploads/documentenbank/8c175b463cfd438f5af1691eec02d7b8.pdf>

³² PNR o.c. 2.5 (p 45)

³³ CFDD 2007a09 § 45, CFDD 2007a07 § 37, CFDD 2004a04 (12/05/2004) § 66 et CFDD 2004a09 (29/10/2004) § 73, voir aussi CFDD 2002a07 § 44, CFDD 2001a08 § 25, CFDD 2001a09 § 23, CFDD 2003a04 § 35, CFDD 2005a01 § 34 et 35

³⁴ Pour un rapport comparatif de Eurostat et de la Commission Européenne (mai 2006): voir

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-DU-06-001/EN/KS-DU-06-001-EN.PDF

³⁵ Voir site web OCDE

http://www.oecd.org/document/61/0,3343,en_2649_37465_38168061_1_1_1_37465,00.html

³⁶ Voir CFDD 2007a07 § 37 et CFDD 2007a09 § 46. Le CFDD a déjà défini une série de conditions connexes pour l'introduction de taxes environnementales et énergétiques dans son avis relatif à la fiscalité de l'énergie de 1999: CFDD 1999 a11 et dans son deuxième avis sur la politique climatique: CFDD 2005a03



écologiques d'une politique³⁷. Les évaluations d'incidences contribuent en effet non seulement à étayer qualitativement et quantitativement la politique mais également à son intégration et par conséquent, au caractère transversal du développement durable.

- [15] A cet égard, le CFDD a apprécié que le précédent gouvernement fédéral ait entamé une procédure d'étude des impacts des décisions sur le développement durable (EIDDD). Une transparence maximale de la procédure EIDDD est souhaitée, par exemple par le biais d'un "site web consacré aux études d'impacts", comme c'est le cas au niveau européen.³⁸ La procédure EIDDD, dont actuellement la première étape de « screening » est réalisée, doit être développée et mise en œuvre davantage. Après une période d'implémentation, une évaluation de l'EIDDD doit avoir lieu comme prévu, pour estimer les avantages et les inconvénients éventuels de la procédure.
- [16] Le PNR et son Rapport d'avancement 2006 pour la Belgique font déjà mention de l'instrument d'étude d'impact dans le contexte de procédures spécifiques telles que le test de Kafka au niveau fédéral et l'analyse de régularisation d'impact (RIA) au niveau flamand.³⁹ Le CFDD demande pour que dans le Rapport d'avancement 2007, on prête également attention aux possibilités offertes par la procédure EIDDD et que l'on insiste sur l'intérêt d'une étude d'impact intégrant la dimension économique, sociale et écologique.⁴⁰
- [17] Toujours en ce qui concerne la *gouvernance* et plus spécifiquement pour l'établissement du Rapport d'avancement 2007, le CFDD demande que la rédaction s'opère de façon plus intégrée. D'après le site web www.be2010.eu, sont impliqués dans la rédaction en plus de la Chancellerie du Premier Ministre au niveau fédéral, le SPF Finances, le Bureau Fédéral du Plan, le SPF Economie et le SPF Emploi. Pour faire davantage entrer en ligne de compte toutes les dimensions de la Stratégie de Lisbonne, le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement devrait apporter également sa contribution. Et pour ce qui est du caractère transversal, la CIDD par exemple, devrait pouvoir jouer un rôle en sus de la Chancellerie. Le CFDD apprécie d'ailleurs qu'en ce qui concerne la concertation de la société civile, notre pays implique un large éventail d'acteurs au PNR, par le biais d'une consultation du Conseil Central de l'Economie, du Conseil national du Travail et du Conseil Fédéral de Développement Durable.

Innovation dans un contexte de production et de consommation durables

En général

- [18] Comme l'indique le § d du présent avis, "l'investissement dans la connaissance et l'innovation" constitue un domaine d'action prioritaire dans la nouvelle approche de Lisbonne. L'innovation est en effet un moteur important pour la croissance, et dans le contexte de la globalisation une stratégie dans ce domaine s'avère cruciale pour les pays industrialisés. L'évolution vers une « société de connaissance » n'est pas évidente et la concurrence est intense à ce niveau, non pas seulement parmi les pays industrialisés mais aussi à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, le Conseil européen a demandé aux Etats membres de traiter le thème de l'innovation de façon prioritaire dans leur Rapport d'avancement. Notre pays doit par conséquent y prêter suffisamment d'attention dans son rapport d'avancement 2007. Dans son rapport d'avancement précédent, la Belgique soulignait à ce propos les investissements qu'elle a opérés dans la recherche et le

³⁷ CFDD 2001a16 § 8, CFDD 2004a09 § 28, CFDD 2005a01 § 12, CFDD 2005a07 § 12, CFDD 2006a06 § 24, CFDD 2006a07 § 24

³⁸ Cf. CFDD 2007a07 Evaluation de et recommandations pour la politique de développement durable du gouvernement fédéral § 27

³⁹ Voir point 2.2.1 "Meilleure réglementation et simplification administrative"

⁴⁰ Le PNR de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande et de la Suède notamment le mentionnent: voir http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/nrp_2005_en.pdf



développement, les efforts entrepris pour améliorer le statut fiscal des chercheurs, l'introduction de la prime d'innovation et le subventionnement des pôles de compétences, des programmes de recherche et *spin-offs*.

- [19] Malgré ces mesures, des analyses – entre autres de la Commission Européenne et du Conseil Central de l'Economie⁴¹ - démontrent que notre pays ne se retrouve que dans la moyenne du peloton européen dans le domaine de l'innovation. Dans un avis de diagnostic de 2006, le CCE relève un certain nombre de points noirs en ce qui concerne les prestations d'innovation de la Belgique, dont entre autres: dépenses pour le R&D à la baisse, concentration de ces dépenses dans un nombre limité de secteurs et d'entreprises (principalement des grandes entreprises étrangères), trop peu de collaboration et pas assez de transfert de connaissances entre les entreprises et les organismes de recherche, peu de coordination « horizontale » et « verticale » de la politique d'innovation (entre domaines et niveaux de pouvoir), coût salarial des chercheurs élevé par rapport à certains pays de référence, faible performance en matière de brevets (introduction et maintien), manque d'évaluation des mesures fiscales et de leurs effets sur les dépenses de R&D des entreprises, activité d'entreprise trop basse, inadéquation entre la formation (types de diplômes) et les attentes des entreprises, problème de financement des « spin-offs » et autres starters.⁴²
- [20] Le CCE a annoncé un avis politique sur base de son diagnostic, qui « présentera les mesures politiques susceptibles d'améliorer le système belge d'innovation ». Par conséquent, le CFDD ne développera pas plus loin la problématique générale de l'innovation dans cet avis, mais s'occupera dans le cadre de son rôle sur le plan du développement durable, des domaines d'innovation où une intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux est recherchée.

Eco-innovation

- [21] Une composante importante de la politique d'innovation concerne l'attention donnée à la réponse à de nouveaux marchés en expansion, afin que notre pays puisse construire un avantage concurrentiel durable dans ces domaines. Il s'agit ici de nouveaux marchés tant dans l'industrie que dans le secteur des services : par exemple, la prestation de soins médicaux, ou notre pays fonctionnant en tant que « hub » pour des événements et des services internationaux sur le plan du temps libre et de l'éducation permanente.
- [22] Un nouveau marché particulier est celui de l'éco-innovation. On utilise aussi le mot « éco-technologie » (*environmental technology*). Ces termes sont parfois utilisés comme synonymes, et parfois définis différemment. Dans une approche large, « innovation » peut faire référence tant à un nouveau produit qu'à une nouvelle technologie, processus ou organisation d'un service, d'une entreprise ou d'un marché ; de plus, on peut considérer comme innovation non pas seulement l'introduction d'une nouvelle idée (invention) mais également la diffusion et l'adoption de celle-ci⁴³. Dans cette approche, « éco-innovation »

⁴¹ Commission, DG Enterprise: European Trend Chart on Innovation: Annual Innovation Policy Trends and Appraisal Report, Belgium 2006 voir http://trendchart.cordis.lu/reports/documents/Country_Report_Belgium_2006.pdf ; CCE, « Avis diagnostic sur la R&D et l'innovation », 31/5/2006, et « Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial », 8/11/2006: <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc06-1450.pdf>. Le CCE base notamment son analyse sur des études relatives à la compétitivité de la Belgique, conçues en collaboration avec la Vlerick Leuven Gent Management School (L. Sleuwaegen e.a.): <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/compet.htm>

⁴² CCE, « Avis diagnostic sur la R&D et l'innovation » 31/5/2006

⁴³ Pour une définition de ces termes, voir e.a. "Sustainable innovation" Charter & Clark, Centre for Sustainable design (UK), Mai 2007: www.cfsd.org.uk et Peter Van Humbeek, «Naar een industrieel beleid



ne fait pas seulement référence à certains secteurs et marchés environnementaux (p.e. la production d'énergie alternative, le traitement de déchets, l'épuration de l'air et de l'eau ..⁴⁴), mais aussi à la modernisation dans d'autres secteurs qui visent une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières. L'innovation peut ainsi contribuer au découplage entre la croissance et la pression sur l'environnement/l'utilisation des matières premières dans notre pays⁴⁵, et à la mise en œuvre d'une politique climatique.

Il faut remarquer ici que les projets innovants peuvent avoir aussi, à côté d'une dimension économique et environnementale, une importante dimension sociale (par exemple par l'accentuation d'aspects qualitatifs de l'emploi, de l'organisation du travail ou des conditions de travail. En même temps, une dimension internationale peut être présente (par exemple, par la prise en compte de la problématique des matières premières et des revenus dans les pays du Sud).

- [23] Les dernières années, les problématiques de l'énergie et du climat entre autres ont stimulé l'attention pour l'éco-innovation, tant au niveau européen que dans notre pays. Ainsi, le Conseil flamand de la Politique scientifique a défini "l'Energie et l'Environnement pour les Services et l'Industrie de transformation" comme un des six clusters stratégiques méritant une attention prioritaire dans la politique⁴⁶. Au sein de la plate-forme Innovation Environnementale, un Plan d'Action flamand Environnement, Energie et Innovation a été mis sur pied⁴⁷. En Wallonie, l'innovation fait partie du plan d'action "Air-Climat", et dans le cadre du Plan Marshall un programme a été lancé pour la R&D de sources d'énergie renouvelables⁴⁸. La région bruxelloise a défini l'Environnement comme un des trois secteurs destinés à l'innovation. Ce sont des initiatives positives qui méritent d'être développées et élargies. Dans son "Trend Chart on innovation", la Commission Européenne recommande d'ailleurs à notre pays de "*renforcer et viser considérablement la Recherche et le Développement et l'innovation, en dirigeant le financement vers le développement durable et les éco-innovations*".⁴⁹ Pour la Belgique, c'est précisément le besoin d'améliorer notre environnement qui doit donner une impulsion importante à l'innovation. Comme le problème du câblage en Finlande a poussé l'innovation dans la direction de la téléphonie mobile, notre pollution de l'eau et de l'air, la congestion des transports... devraient stimuler une politique d'innovation qui apporte des solutions dans ces domaines.
- [24] Par une telle approche, la Belgique s'inscrirait dans les développements européens sur le plan de l'éco-innovation. En effet, sous la présidence allemande, le Conseil européen a demandé à la Commission de communiquer début 2008 une stratégie visant à promouvoir l'éco-innovation.⁵⁰ Une "politique industrielle durable", axée sur le développement de produits et services pauvres en carbone et à haut rendement énergétique et sur la promotion d'un marché à cette fin, est annoncée dans le récent examen de la politique

voor het milieu – technologie en innovatie als sleutel voor een duurzame welvaart", SERV-note de discussion, novembre 2002, 3.2.1

⁴⁴ Pour un aperçu de ces secteurs et leurs perspectives, voir Ernst & Young - "Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU" Final report to the European Commission, August 2006:

http://ec.europa.eu/environment/enveco/industry_employment/pdf/ecoindustry2006_summary.pdf

⁴⁵ Voir CFDD 2007a09 § 44 "Avis sur le découplage entre la croissance et l'utilisation des ressources/la pression sur l'environnement en Belgique" : le national *road map* dans le cadre de l'ETAP "*peut représenter un instrument important pour la stratégie de découplage dans notre pays.*"

⁴⁶ "*Technologie en Innovatie in Vlaanderen: prioriteiten. Synthesenota en aanbevelingen*" Studiereeks n° 18, novembre 2006 zie <http://www.vrwb.be/MFiles/VRWB18-web2.pdf>

⁴⁷ Voir <http://www.mipvlaanderen.be/public/page.asp?id=79>

⁴⁸ Voir <http://planmarshall.wallonie.be/spip/spip.php?article34>

⁴⁹ Commission, DG Enterprise: European Trend Chart on Innovation: Annual Innovation Policy Trends and Appraisal Report, Belgium 2006 p 60 voir

http://trendchart.cordis.lu/reports/documents/Country_Report_Belgium_2006.pdf

⁵⁰ Voir Conclusions de la Présidence – Conseil Européen du 8/9 mars 2007 § 17. Cf. aussi COM (2006)816 chapitre 2.4 innovation dans le cadre de la politique climatique



industrielle de l'Union.⁵¹ La Commission a d'ailleurs déclaré dans sa toute dernière communication au Conseil Européen de Printemps à propos de l'exécution de la Stratégie de Lisbonne que l'acheminement vers l'adoption d'un modèle énergétique pauvre en carbone "nécessite un important effort du public et du privé en matière de recherche et de développement, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies énergétiques".⁵² A cet égard, le 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et le développement de l'UE (2007-2013) renferme un volet "Environnement et Climat" abordant l'éco-technologie⁵³. On note également l'existence de plateformes technologiques européennes dans ce domaine, et les autorités belges devraient stimuler la participation d'entreprises belges à ces plateformes, e.a. par les « centres collectifs ».

Le plan national d'action pour les technologies de l'environnement

- [25] Ces nouveaux développements peuvent promouvoir la politique en faveur de l'éco-innovation dans l'UE. Cette politique s'est notamment concrétisée dans l'Union à travers le Plan d'Action pour les Technologies de l'Environnement (ETAP) de l'UE⁵⁴. ETAP implique une approche communautaire mais les Etats membres sont également activement impliqués: ils doivent assurer une transposition nationale et une exécution du Plan et rédiger, à cette fin, un scénario (*road map*). Etant donné que ETAP constitue un maillon important entre l'approche de Lisbonne et celle du développement durable, le Rapport d'avancement 2007 de notre pays doit détailler l'état actuel de l'interprétation nationale de celui-ci.
- [26] A propos d'ETAP, le Rapport d'avancement 2006 mentionne uniquement qu'"un inventaire des technologies les plus disponibles correspondant aux 28 actions ETAP a été mis sur pied". Cet inventaire⁵⁵ est bien entendu important mais pas suffisant. Le CFDD insiste sur le fait que l'ETAP national ne peut se limiter à une énumération de mesures aux divers niveaux politiques. Tant en ce qui concerne l'ETAP que le PNR et d'autres approches "nationales", il faut en premier lieu répertorier les efforts actuels déployés par les niveaux politiques impliqués. Mais l'étape suivante doit être une évaluation coordinatrice des résultats de la politique. A cette occasion, on définira d'une part les bonnes pratiques qui méritent d'être introduites à tous les niveaux, d'autre part les lacunes aux différents niveaux qui pourront être comblées par les compétences d'autres niveaux (les "*missing links*"). Sur base de ceci, il faut coordonner des actions, développer des synergies, déterminer des objectifs et établir un plan par étapes en partant d'une vision de synthèse.⁵⁶ Afin de parvenir à un tel ETAP national, le CFDD propose de constituer une Commission, qui comprendrait également, à côté des autorités concernées, les différents acteurs sociétaux. Cette Commission doit aussi, sur base d'une analyse AFOM (Atouts –

⁵¹ Voir COM(2007) 374 du 4 juillet 2007: "Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union Européenne, 3.3.1,5. Voir aussi note en bas de page 30 du présent avis

⁵² COM(2006)816 du 12/12/2006, 2.4

⁵³ Programme-cadre approuvé par le Conseil le 18 décembre 2006, voir

http://ec.europa.eu/environment/integration/research/research_7rfp_en.htm

⁵⁴ Le Plan d'Action pour les Technologies de l'Environnement (ETAP) a été approuvé par le Sommet européen de printemps des 25-26 mars 2004, sur proposition de la Commission (COM(2004)38 du 28/1/2004). Voir aussi site web ETAP de la Commission: http://ec.europa.eu/environment/etap/index_en.htm

⁵⁵ ETAP National Roadmap Belgium, version du 30 octobre 2006 se trouve sur http://ec.europa.eu/environment/etap/pdfs/roadmaps/belgium_en.pdf

⁵⁶ Voir ici CFDD 2007a07 "Evaluation de et recommandations pour la politique de développement durable du gouvernement fédéral" § 30, CFDD 2003a09 "Avis sur l'intégration verticale du développement durable et la multi-level governance", §5, CFDD 2006a10 " Avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures ", CFDD 2005a02 "Avis sur le texte-cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable " §§ 11-14



Faiblesses – Opportunités – Menaces) de l'éco-industrie belge, suggérer des pistes concrètes pour prendre une position mondiale dans des domaines déterminés.

- [27] Cette demande du CFDD d'une approche de couloir intégrée de l'innovation dans notre pays émane du constat que la politique actuelle est fragmentée, aussi bien de manière « verticale » (entre niveaux de pouvoir) qu' « horizontale » (entre domaines politiques)⁵⁷. Comme les compétences en matière d'innovation dans notre pays sont réparties entre les régions et l'état fédéral, une coordination des politiques à tous ces niveaux est primordiale pour arriver à une politique d'innovation efficace. Ceci constitue également l'une des recommandations formulées par une récente étude sur l'éco-innovation dans notre pays: *“Pour réaliser une efficacité optimale, une approche coordonnée cherchant à exploiter de telles synergies et abordant toutes les étapes pertinentes est nécessaire. Une telle coordination d'instruments politiques devrait s'étendre au-delà des frontières institutionnelles. Cela nécessite un dialogue régulier entre toutes les autorités compétentes”*.⁵⁸
- [28] Outre la coordination des politiques, un financement plus large peut stimuler l'éco-innovation en Belgique. Le CFDD a déjà souligné dans différents avis la nécessité d'un support suffisant pour la recherche et développement dans ce domaine⁵⁹. A ce propos, le conseil demande au gouvernement de veiller à ce que les réductions budgétaires des dernières années ne freinent pas l'exécution de programmes fédéraux de recherche tels que « Science pour un développement durable »⁶⁰. En ce qui concerne le financement, l'attention ne doit pas seulement être portée au budget consacré à la recherche et au développement, mais aussi aux moyens destinés à stimuler l'introduction sur le marché de produits éco-innovateurs. Le passage de la recherche et du développement à l'application et à la commercialisation ne semble effectivement pas aller de soi dans notre pays. Ceci freine surtout les PME dans leur croissance.
- [29] Parallèlement au côté "offre" (investissement dans la recherche, etc.), la "demande" de produits et processus éco-innovateurs devrait être davantage pris en considération dans la politique. Ainsi, le gouvernement fédéral peut stimuler la demande en éco-innovation par sa politique des produits. A ce propos, le CFDD rappelle avoir demandé récemment de dresser la situation de la "stratégie pour produits durables" qui devrait être exécutée cette année.⁶¹
- [30] Comme déjà souligné au § 5 de cet avis, notre pays a besoin d'une politique à long terme de production et de consommation durables, pour réaliser le découplage entre la croissance et la pression sur l'environnement/l'utilisation des matières premières. L'innovation peut contribuer largement à une telle évolution. Dans ce contexte, le CFDD apprécie les initiatives entreprises en matière de "management de transition": une politique participative axée sur des modifications structurelles innovatrices de la manière dont nous

⁵⁷ Voir ici e.g. le diagnostic posé par le CCE dans son *“Avis de diagnostic sur la recherche et le développement et l'innovation”*, 31/05/2006, §8 : "La structure institutionnelle complexe de la Belgique engendre une fragmentation de la politique (...)"

⁵⁸ *“La contribution de l'Etat fédéral dans l'élaboration d'une future politique intégrée pour le développement du potentiel d'éco-innovation en Belgique”* de l'Institut pour la politique environnementale européenne (IEEP), 2007 voir <http://www.ieep.eu/index.php>. Cette étude analyse le processus d'innovation ainsi que ses instruments et la politique pour l'éco-innovation au niveau européen et belge et formule une série de recommandations.

⁵⁹ Voir p.e. CFDD 2007a07 § 34

⁶⁰ Voir memorandum du Conseil fédéral de la Politique scientifique (mai 2007): http://www.belspo.be/belspo/home/actua/MEMO240507_fr.pdf

⁶¹ Cf. CFDD 2007a07 § 47



comblons les besoins dans notre société en matière de logement, transport, utilisation de l'énergie, consommation et production.⁶²

Annexe 1

Membres de l'assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- les 4 président et vice-présidents :

T. Rombouts, A. Panneels, J-Y Saliez, C. Ven

- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement :

J. Miller (IEW), G. De Schutter (WWF Belgium), J. Turf (BBL)

- 2 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement :

A. Heyerick (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), B. Vanden Berghe (11.11.11)

- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs :

Christian Rousseau (Test-Achats)

- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs :

J. Decrop (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC), F. Maes (Algemeen Belgisch Vakverbond, ABVV)

- 4 des 6 représentants des organisations des employeurs:

Chaput (Fédération des Industries Chimiques de Belgique, Fedichem), A. Nachtergaele (Federatie Voedingsindustrie, Fevia), M.-L. Semaille (Fédération Wallonne de l'Agriculture, FWA), G. Vancronenburg (Verbond der Belgische Ondernemingen, VBO),

- 1 des 2 représentants des producteurs d'énergie :

H. De Buck (Electrabel)

- 3 des 6 représentants des milieux scientifiques :

L. Helsen (KULeuven), D. Lesage (Ugent), R. Ceulemans (Universiteit Antwerpen, UA)

Total: 20 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque : un représentant des président et vice-présidents, un des syndicats, un des ONG pour la coopération au développement et un des ONG pour la protection de l'environnement n'ont pas encore été désignés.

⁶² Voir à ce propos l'étude du IWT (Institute for the promotion of innovation by science and technology in Flanders): "Linking innovation policy and sustainable development in Flanders" (Van Humbeeck, Dries, Larosse – décembre 2004). Cette étude a été mise sur pied dans le cadre du programme MONIT de l'OCDE (Monitoring and implementing horizontal innovation policy). En Flandre, des initiatives concrètes ont été lancées dans ce cadre, notamment en matière de construction de maisons et de logement : "transitiemanagement duurzaam wonen en bouwen": voir <http://www.lne.be/themas/duurzaam-bouwen-en-wonen/algemeen/transitiemanagement-duwobo/transitiemanagement-duurzaam-wonen-en-bouwen>



Annexe 2

Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail *Stratégies de développement durable* s'est réuni les 28 juin et 22 août 2007 pour préparer cet avis. Le 28 juin, une séance d'audition interne sur l'éco-innovation a eu lieu avec Jean-Roger Drèze (SPF Environnement) et Patrick ten Brink (Institute for European Environmental Policy)

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président/Vice-président

Wim MOESEN – (KUL)

Jan TURF (BBL)

Leden FRDO en hun vertegenwoordigers

Membres CFDD et leurs représentants

Jehan DECROP (CSC)

An HEYERICK (VODO)

Fre MAES (ABVV)

Jacqueline MILLER (IEW)

Emilie JK MUTOMBO (ULB)

Geert VANCRONENBURG (VBO)

Joost VAN DEN CRUYCE (OIVO)

Pauline de WOUTERS (IEW)

Secrétariat CFDD / Secretariaat FRDO

Jan DE SMEDT

Koen MOERMAN